MAIRIE DE SAINT-MARCEL

Saint-Marcel, le 16 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation sanitaire dans un groupe scolaire de la commune : une prise en charge assurée par les autorités de santé

Un cas de tuberculose a été identifié chez une personne ayant fréquenté l'un des deux groupes scolaires de Saint-Marcel. La situation est sous contrôle, et une campagne de dépistage préventif sera organisée le vendredi 20 novembre 2026.

UNE PROCÉDURE ENCADRÉE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

La tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire. Dès le diagnostic, le cas a été signalé à l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, qui pilote désormais la gestion de la situation avec les services de santé de l'État, notamment le Centre de lutte antituberculeuse (CLAT), hébergé par le Service départemental de santé publique de Saône-et-Loire au Centre hospitalier William-Morey de Chalon-sur-Saône.

Conformément aux recommandations nationales, ces services conduisent une enquête autour du cas. Cette démarche habituelle, menée de façon systématique et confidentielle, permet d'identifier les seules personnes ayant eu des contacts étroits et répétés avec la personne malade, afin de leur proposer un dépistage.

UNE MALADIE QUI SE SOIGNE

La tuberculose se transmet par voie aérienne, principalement lors de contacts rapprochés et prolongés dans un espace clos. Elle ne se transmet ni par un contact bref, ni par les objets ou la nourriture. Elle se soigne efficacement grâce à un traitement antibiotique adapté, qui réduit rapidement le risque de contagion. Avoir été en contact avec une personne malade ne veut pas dire être malade soi-même. Une personne exposée au microbe qui ne tombe pas malade ne peut pas le transmettre.

UN DÉPISTAGE PRÉVENTIF LE 20 NOVEMBRE 2026

Les personnes identifiées comme contacts (élèves et personnels) ont été **informées individuellement** par les autorités sanitaires, qui ont communiqué aux familles les modalités d'organisation du dépistage. Il est **gratuit** et comprend une radiographie pulmonaire, ainsi que la remise d'une ordonnance pour une prise de sang permettant de rechercher une éventuelle infection. Pour les enfants, une **autorisation parentale**, transmise prochainement aux familles, devra être remise à l'école avant le dépistage. Les familles qui n'ont pas été contactées n'ont aucune démarche à effectuer.

Le jour du dépistage, une unité mobile de radiographie (camion spécialement équipé) sera installée au sein de l'espace périscolaire Roger Balan. Ce dispositif, couramment utilisé par les centres de lutte antituberculeuse, permet de réaliser les examens sur place, au plus près des personnes concernées, sans déplacement à l'hôpital.

Pour toute question, le Service départemental de santé publique de Saône-et-Loire se tient à la disposition des familles au **03 85 91 01 74**.

LA MUNICIPALITÉ PLEINEMENT MOBILISÉE

Michel Ronfard, maire de Saint-Marcel, et Jean-François Kicinski, adjoint en charge de l'éducation, suivent la situation au quotidien, en lien étroit avec les services de santé publique du Centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, et les services de l'Éducation nationale.

> *« La santé des enfants, des familles et des personnels est notre priorité. Les autorités sanitaires ont pris la situation en main dès le premier jour, selon un protocole éprouvé. Nous restons à l'écoute des familles et les tiendrons informées de toute évolution. »* - Michel Ronfard, maire de Saint-Marcel

Par respect du secret médical, aucune information concernant la personne malade ne sera communiquée. La municipalité remercie chacun pour sa compréhension et sa discrétion.